

comme il se doit les provinces et les municipalités? Aujourd'hui, les municipalités se chargent de 60 p. 100 du coût de la construction des hôpitaux. Elles n'ont pas assez d'argent pour le faire, car leurs dettes augmentent plus vite qu'à tout autre niveau du gouvernement. Pourtant, les ministériels parlent avec suffisance de l'assurance frais médicaux, et dédaignent les lois. Pourquoi, au nom du ciel, le gouvernement actuel n'a-t-il pas fait un effort sérieux; pourquoi ne paie-t-il pas la somme qu'il devrait payer? Aujourd'hui, le gouvernement verse 14 p. 100 du coût du lit du malade. Voilà pourquoi nous manquons actuellement de lits. Nous n'avons pas assez d'argent pour les fournir.

**M. Winkler:** On devrait verser le double.

**M. Rynard:** Le gouvernement fait songer à un homme qui nettoierait l'extérieur du baquet, mais laisserait la crasse à l'intérieur. J'aimerais traiter brièvement des recommandations de la Commission Hall.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous écoutons le député depuis 10 minutes...

**M. Rynard:** Vous pourriez bien patienter 10 autres minutes. Cela pourrait vous être utile.

**L'hon. M. MacEachen:** On pourrait dire sans s'abuser que les commentaires de l'honorable représentant ne font que répéter ceux qui ont émis à l'étape du projet de résolution et lors de la deuxième lecture; ils n'ont, à vrai dire, aucun rapport avec l'article 2. Aucune des remarques faites jusqu'ici par le député n'ont porté sur un alinéa quelconque de l'article 2. Cela n'est pas conforme à notre entente. C'est aussi une violation du Règlement et je demande à la présidence de nous ramener à l'article présentement à l'étude.

**M. le président suppléant:** J'aimerais signaler aux députés l'article 59(2) du Règlement, ainsi libellé:

(2) Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

**M. Rynard:** Monsieur le président, je vais aborder le problème des ressources humaines, car il déplaît au ministre d'entendre parler des obligations que n'a pas respectées le gouvernement fédéral et des fonds qu'il ne fournit pas lorsqu'il parle de la caisse d'aide. Le

ministre, semble-t-il, ne veut pas entendre parler de ces choses. Comment diable, allons-nous former des médecins si nous n'avons pas les installations nécessaires? L'Association médicale canadienne a envoyé à Ottawa une délégation composée des doyens des facultés de médecine, de professeurs, de médecins et d'internes de tout le pays. C'est l'Association qui les représente.

• (4.50 p.m.)

Ce groupement a conseillé au ministre d'assurer immédiatement ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Je suppose que le ministre me rappellera l'existence du régime d'assistance publique du Canada, mais je me suis renseigné et ce régime n'est même pas encore en vigueur en Ontario. Encore un trompe-l'œil, comme l'a dit quelqu'un.

J'en viens maintenant à la question des effectifs; je suis sûr que le ministre et moi désirons voir tous nos concitoyens, indépendamment de leurs moyens, recevoir les soins médicaux les meilleurs. Il s'agit d'un besoin fondamental, dont je me fais le défenseur depuis des années. Que le ministre ne prenne pas maintenant des mesures susceptibles de ruiner ce projet ou d'occasionner d'immenses difficultés aux membres de la profession médicale. Le ministre n'a-t-il pas prêté attention à l'opinion des représentants de la profession médicale qui sont venus ici et ont demandé, pour les gens n'ayant pas les moyens de payer, la protection immédiate de l'assurance.

Je rappellerai au ministre les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre paraissant à la page 8620 du *hansard*. C'était un plaidoyer en faveur de ceux que les médecins voulaient voir assurés immédiatement. Le ministre a proposé de reculer ce moment d'un an et demi alléguant une situation économique précaire. Il dit que nous n'avons pas les moyens, en ce moment de couvrir les intéressés, mais que dira-t-il dans un an et demi? La même chose? Après délibérations, les membres de la profession médicale ont abouti à certaines conclusions. Le ministre suggère-t-il qu'ils ont fait fausse route? Bien des gens, j'en suis sûr, mettront en doute la sagesse d'un gouvernement qui refuse d'écouter les avis d'un corps aussi éclairé. C'est un peu comme si on mettait en doute la science juridique des avocats, pour confier la rédaction d'un document légal à un profane. Car c'est selon toute apparence l'attitude du ministre.